

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le 23/04/24

ID: 013-211300462-20240411-20240411DELIB1-BF

## Registre des Délibérations du Conseil Municipal DE LA COMMUNE DE GREASQUE

## Séance du 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'AVRIL, sous la présidence de **Monsieur Michel RUIZ.** 

N°1 Objet : Approbation du Compte de Gestion 2023

Date de convocation : 5 avril 2024

Nombre Elus : 27 En exercice : 27 Présents : 14 Votants : 20 Procurations : 6 

## Secrétaire de séance : M. Patrick EME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-31;

**Vu** le Compte de Gestion transmis par le Trésorier d'Aubagne et visé par le Trésorier Payeur Général ;

Considérant que le compte de gestion fait apparaître :

- Un résultat de clôture excédentaire en fonctionnement de 297 260.39 €,
- Un résultat de clôture déficitaire en investissement de 76 169.26 € en investissement, en tenant compte des excédents reportés ;

Considérant que ces éléments sont parfaitement concordants avec le Compte Administratif établi par l'ordonnateur ;

Considérant l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice 2023, l'exécution du Budget 2023 ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Monsieur le Maire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par la Trésorière n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ARTICLE UNIQUE:** Approuve le compte de gestion du budget communal, dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier.

AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
Pour Extrait Conforme

LE MAIRE,

Michel RUIZ

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

- funt